



## COMPTE RENDU DE SEANCE MARDI 10 NOVEMBRE 2020

**Présents :** CHAMPEIX V. - CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - MASSA-CRIER A. - SAMSON A. - VIALARD D.

**Absents :** DEBARD V. - FOUGEROUSE L

**Secrétaire :** CREPET G.

### PV DU 9 OCTOBRE 2020 APPROUVE (9 MEMBRES POUR).

#### **Objet : Changement des pompes d'alimentation du réseau Séphos/Champgrimaud**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le devis reçu de l'entreprise Véolia d'un montant de 8 246,23 € HT pour les réparations des pompes du réseau d'eau.

Ces réparations comprennent le remplacement des pompes ainsi que la réfection de leur refoulement depuis le réservoir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis,

#### **OBJET : Décisions modificatives budget communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal ne sont pas suffisants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

#### **Budget communal DM 2 :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231-95 : travaux voirie et divers	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Budget communal DM 3 :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6531 : Indemnités	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

**Budget communal DM 3 :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6041 : Achats d'études (autres que terrains à aménager)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-621 : Personnel extérieur au service	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

**OBJET : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°3 en date du 15 octobre 2020, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Au registre sont les signatures

**OBJET : Délégués au CNAS (suite à demande du CNAS, approuvé le 10/07/2020)**

Monsieur le maire demande au conseil Municipal nouvellement élu de bien vouloir procéder à la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent qui seront les représentants de la commune au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur CREPET Gérard, délégué élu ;
- Madame BRUYAT Marjorie, déléguée agent
- 

## Informations

- Préparation du colis des anciens par la commission CCAS programmée le **Samedi 5 Décembre** en mairie puis distribués par les conseillers municipaux avant Noël.

- Distributions des cadeaux aux enfants le **Samedi 12 Décembre 2020**.

Se retrouver un peu avant pour préparer la dizaine de sachets papillotes + mandarines.

Tournée effectuée par Denis Guibout et le Père Noël en calèche.

Penser à prendre des photos pour le bulletin.